

## Séance du 20 mars 2014

L'an deux mille treize, le 20 mars 2014, à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis CARRERE, Maire

**Présents** : MM. FOURCADE Jacques, LAGARDERE Régis, PASQUALI Patrick, VAILLANT Dominique, VIAUT Christophe, CARRERE Denis, DUS Daniel, Milles DIANA Hélène, Melle LAULHAU Séverine, Mme ROUCOLLE Josette

**Absent excusé** : M. NOBLET Éric

**Secrétaire de séance** : Melle DIANA Hélène

---

### Délibération changement indice pour l'employé postal

L'autorité territoriale rappelle à l'assemblée que le tableau des emplois fixé par délibération en date du 20 mars 2014, porte la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, avec une durée hebdomadaire de travail 15h50.

Il précise que cet emploi est pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et qu'il conviendrait de revoir la rémunération de l'agent.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide :

- Que la rémunération de cet agent sera calculée par rapport au 10<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint administratif selon les nouveaux indices qui rentre en vigueur le 1 mars 2014.
- 

### Délibération pour régularisation dénonciation convention PALLULOS

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la convention PALLULOS a été dénoncée par acte huissier de justice, Maître Vigneaux-Candelon, en date du 28 décembre 2013 pour une résiliation au 30 juin 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **Habilite** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- 

### Délibération demandé par les monuments de France concernant l'église

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées concernant la couverture des bas-côtés NORD sur l'église de MONFORT.

L'architecte des Bâtiments de France propose d'intégrer à cette intervention le nettoyage du bas-côté sud dont les canaux sont obstrués par les débris et des herbes.

Monsieur le Maire rappelle que cette intervention **sera soutenue financièrement à hauteur de 40%** du montant total HT.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette intervention :

- Demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire,
  - Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents en vigueur.
-

## Vote du compte administratif

Le conseil municipal, réuni délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. Denis CARRERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	49 746,43	0,00	196 731,86	0,00	246 478,29
Opérations de l'exercice	66 665,36	31 680,37	280 781,29	355 488,75	347 446,65	387 169,12
<b>TOTAUX</b>	<b>66 665,36</b>	<b>81 426,80</b>	<b>280 781,29</b>	<b>552 220,61</b>	<b>347 446,65</b>	<b>633 647,41</b>
Résultats de clôture	0,00	14 761,44	0,00	0,00	0,00	14 761,44
Reste à réaliser	27 731,77	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	94 397,13	81 426,80	280 781,29	552 220,61		
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>Autofinancement : 12 970,33</b>			<b>271 439,32</b>		<b>258 468,99</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

\_\_\_\_\_

## Présentation du budget primitif 2014

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant
O11	Charges à caractère général	97 150,00 €
O12	Charges de personnel	105 810,00 €
O14	Atténuation de produits	55 000,00 €
O65	Autres charges de gestion	43 707,00 €
O66	Charges financières	17 280,00 €
O23	Virement fonctionnement à l'investissement	239 120,00 €
	RESERVE	18 082,99 €
<b>TOTAL</b>		<b>576 149,99 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant
OO2	Excédent antérieur reporté	258 468,99 €
O70	Produits de service	18 262,00 €
O73	Impôts et taxes	153 500,00 €
O74	Dotations et participations	118 769,00 €
O75	Autres produits gestion courante	27 000,00 €
O76	Produits financiers	150,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>576 149,99 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

2138	Reste à réaliser	27 731,77 €
1641	Emprunt	28 690,00 €
21534	Éclairage public	70 383,00 €
21533	Enfouissement des lignes France Telecom	54 509,00 €
2151	Travaux rues et piétonniers	327 980,00 €
2183	Provision achat matériel	1 978,00 €
	Travaux divers	12 970,99 €
<b>TOTAL</b>		<b>524 242,76 €</b>

#### RECETTES

OO1	Excédent	14 761,44 €
1068	Autofinancement	12 970,33 €
o21	Virement fonct à invest	239 120,00 €
10222	FCTVA	10 279,00 €
13	Subvention Orgues	300,00 €
13	Subvention SDE	21 114,00 €
1641	Emprunt	16 692,99 €
13	Subvention diverses	61 385,00 €
1026	Vente Ancienne Poste	125 000,00 €
	Vente terre ARBUS	19 000,00 €
	Subvention ABF 40% toit église	3 620,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>524 242,76 €</b>